



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### montant des pensions

Question orale n° 126

#### Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité sur les petites retraites. Notre pays compte en effet des milliers de retraités qui ne bénéficient que du minimum vieillesse, environ 600 euros par mois, voire quelquefois moins. Sont particulièrement concernés les retraités de l'agriculture, de l'artisanat, du commerce, les salariés les plus modestes ou encore les mères ayant élevé une famille nombreuse. Force est de constater que cette situation ne reconnaît pas les valeurs de la famille et du travail. Conscient du retard accumulé en la matière depuis de nombreuses années, le Gouvernement a agit depuis 2003. Tout d'abord en conduisant des réformes visant à sécuriser notre régime par répartition, notamment par la loi du 21 août 2003. D'autres mesures concrètes ont également été prises depuis, comme la revalorisation des petites retraites agricoles, la suppression pour 95 % des ménages des frais de succession entre époux, ou le doublement de l'aide à la cuve (soit 150 euros) pour les ménages non imposables, qui bénéficient aussi aux retraités les plus modestes. Mais il faut être conscient que ces efforts méritent d'être confortés pour revaloriser les petites pensions de ceux qui ont travaillé toute leur vie ainsi que les pensions de réversion. Les questions d'équilibre financier de nos régimes de retraites et d'emploi des seniors sont capitales pour l'avenir. Mais la question de l'augmentation des petites retraites doit aussi faire partie des dossiers majeurs abordés dans le cadre du rendez-vous des retraites qui se tiendra au cours du premier semestre 2008, dossier pour lequel il souhaiterait connaître les objectifs du Gouvernement.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Claude Flory](#)

**Circonscription :** Ardèche (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 126

**Rubrique :** Retraites : généralités

**Ministère interrogé :** Travail, relations sociales et solidarité

**Ministère attributaire :** Travail, relations sociales et solidarité

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 janvier 2008, page 409

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 22 janvier 2008

**Question retirée le :** 22 janvier 2008 (Retrait à l'initiative de l'auteur)